

## MAIRIE DE CHATELNEUF

580 rue Principale 39300 Châtelneuf

Tél : 03.84.51.61.97

@ : chatelneuf.mairie@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance du 12/04/2022

Espace SYAMOUR

600 rue Principale

**18h00**

**Sont présents :** Bruno RAGOT (Maire), Stéphane VANNOZ (1<sup>er</sup> Adjoint), Jacques GIRARDOT (2<sup>ème</sup> Adjoint) ;  
Madame la conseillère : Catherine POINOT et FOMINE Pascal

**Sont absents :** Mesdames Juline DOUCEY et Colette HUMBERT (a donné procuration à Pascal FOMINE)  
Messieurs : Benjamin MITTAY, David SEILLER (a donné procuration à Bruno RAGOT), Romain VIENOT,  
Guillaume BLONDEAU (a donné procuration à Stéphane VANNOZ)

**Secrétaire de séance :** Catherine POINOT

**Invitée :** Madame RAMEAU Marie-Bernadette (secrétaire de mairie)

### ORDRE DU JOUR

**I) Approbation du compte rendu de la séance du 17/03/2022 :**

Le compte rendu du 17/03/2022 est à terminer, l'approbation est reportée

**II) Vote du budget :**

**1) Approbation du Compte Administratif 2021 :**

**Le Maire ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote,** Monsieur Stéphane VANNOZ, Premier Adjoint préside la séance.

Monsieur l'adjoint expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2021 :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES :	357 519.14 euros	DEPENSES :	155 648.89 euros
RECETTES :	330 736.68 euros	RECETTES :	199 701.10 euros
Résultat déficit de l'exercice : - 26 782.46		Résultat bénéfice de l'exercice : 44 052.21	

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépense :	357 519.14 euros	Dépenses :	233 111.93 + 52 619.00
		(RAR)=	285 730.93
Recettes :	519 650.26 euros	Recettes :	252 320.10 + 49 797.49
		(RAR)=	302 117.59
Résultat cumulé :	162 131.12 euros	Résultat cumulé :	16 386.66 euros
(Ligne 002 BP 2022 excédent antérieur reporté fonctionnement)		(Ligne 001 BP 2022 excédent antérieur reporté investissement)	

Après en avoir délibéré, le CM approuve compte administratif 2021 à : 4 pour et 2 abstentions

## 2) Approbation du compte de gestion 2021 :

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées. Après en avoir délibéré, le conseil municipal Approuve à : le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 : **6 voix pour et 2 abstentions**

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Et ont signé les membres présents.

## 3) Vote des taux OM (ordures ménagères) 2022 :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Bruno RAGOT, le Maire. Après en avoir délibéré, vote le taux relatif à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2022 : 7.48015 % (même taux que l'année passée).

Produit attendu 2022 : 10 479.39 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Approuve à : 7 voix pour et 1 abstention**

**le taux des OM 2022 et le produit attendu.**

## 4) Vote des taux Taxes directes locales 2022 :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Bruno RAGOT, le Maire. Après en avoir délibéré, vote le taux pour :

La taxe sur le foncier bâti : 49.63 %      Produit attendu : 67 398 €

La taxe sur le foncier non bâti : 52.39 %      Produit attendu : 19 751 €

Contribution coefficient correcteur      Produit déduit : -16 797 €

**Montant total prévisionnel 2022 : 80 042 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à : 7 pour et 1 abstention**  
**Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022**

## 5) Vote du budget primitif 2022 :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Bruno RAGOT, le Maire.  
Vote le budget primitif :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	382 531.49 €	Dépenses	643 850.00 €
Recettes	431 761.00 €	Recettes	643 850.00 €
<b>Suréquilibre de 49 229.51 €</b>		<b>Équilibre</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Approuve à : 6 voix pour et 2 abstentions  
le budget primitif 2022

Séance levée à : 19 h 00

LE 14/04/2022

Le Maire :



Bruno RAGOT



